



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020

Etaient présent(e)s :

M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. BAUDRY José, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra ;
M. SERE Soarey Idriss, procuration à M. LAPIERRE Julien.

Secrétaire de séance : Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

Le détail des délibérations est à retrouver sur le site internet de la commune.

01. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Après débats, l'assemblée décide d'adopter le règlement intérieur qui lui a été proposé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

02. ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF (EPA) D'INGÉNIERIE TERRITORIALE. RECONDUCTION DE L'ADHÉSION. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal a décidé de reconduire l'adhésion pour la durée du mandat du conseil municipal à l'agence, avec renouvellement tacite, il procède à la désignation d'un membre titulaire, Monsieur le Maire et d'un membre suppléant, Madame Sandra PLÉ-BOULENGUER parmi ses membres appelés à siéger au sein de l'assemblée générale de l'établissement public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3 et 4 . BUDGET COMMUNAL ET DE L'ECRH 2020. DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2.

Après débats, les élus ont validé les décisions modificatives pour la Commune et l'Espace Culturel Robert Hossein.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ.

5. AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR LES BUDGETS COMMUNE ET ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN.

Le conseil municipal autorise le Maire à réaliser les dépenses à imputer au budget communal et de l'Espace Culturel Robert Hossein 2021 et ce, dans la limite correspondant au quart des crédits inscrits au budget 2020, à savoir :

- 897 600 € pour la commune,
- 8190 € pour l'Espace Culturel Robert Hossein.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX POUR 2021. DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE AVANCE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Le conseil municipal autorise le versement d'une avance d'un montant de 240 000 € (dont 120 000 € pour le CCAS et 120 000 € pour le Centre Social), au Centre Communal d'Action Sociale de MERVILLE, à valoir sur la subvention communale à accorder au titre de l'exercice 2021, afin de permettre à cet établissement public communal le service normal des dépenses du 1^{er} trimestre de l'exercice considéré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. RÉPARTITION ANNUELLE DES SUBVENTIONS POUR 2020 AUX SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS LOCAUX. AJUSTEMENT N°2.

Après débats, le conseil municipal décide, d'attribuer une subvention communale au profit des associations suivantes :

- a) Association sportive :
 - Courir à Merville : 700 €
- b) Association extra-muros :
 - Fédération des Foyers Ruraux : 1 500 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION SELF-DÉFENSE.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 610 € au profit de l'association **Self-défense**, pour procéder à l'acquisition de matériels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE. REVERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Le conseil municipal autorise le reversement de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale qui lui revient pour ses actions développées par le centre social en 2019, soit 104 500,13 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE. LANCEMENT DE LA PROCÉDURE.

Les membres du conseil municipal décident le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale, et autorisent la signature de la Convention Territoriale Globale par le Maire ou son représentant, ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS.

a. SIGNATURE D'UNE CONVENTION ACTION FRUITS DANS LES ÉCOLES. ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021.

L'assemblée autorise la signature par le Maire de la convention ainsi que tout document correspondant, permettant à la collectivité de bénéficier du financement nécessaire à la distribution, pour l'année scolaire en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

b. VOTE SUR LE TRANSFERT DE PLEIN DROIT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS.

Après débats, l'assemblée décide de se prononcer contre le transfert de plein droit de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (4 voix POUR).

c. RECONDUCTION DE L'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN INSTRUCTION URBANISME. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE URBANISME.

Après débats, le conseil municipal décide de :

- délibérer sur le renouvellement de l'adhésion à un service commun mutualisé pour l'instruction des actes d'urbanisme ;
- acter la convention régissant les principes de ce service entre la commune souhaitant intégrer le service commun mutualisé pour l'instruction des actes d'urbanisme et la Communauté de communes Flandre Lys ;
- autoriser le Maire à signer cette convention jointe à la délibération ainsi que tout document relatif à ce dossier (avenants...);
- autoriser le Maire à émettre tout titre ou mandat relatif à ce dossier ainsi qu'à la convention ;
- autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

d. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA CCFL ET SES COMMUNES MEMBRES POUR L'EXERCICE PARTAGÉ DE LA COMPÉTENCE VOIRIE.

Après débats, le conseil municipal décide d' :

- adopter la convention cadre jointe à la délibération régissant les rapports entre la CCFL et la commune pour l'exercice partagé de la compétence voirie ;
- autoriser le Maire à signer la convention cadre ainsi que tout document s'y rapportant (conventions de groupements de commandes, convention de co-maîtrise d'ouvrage...).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

e. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES.

Le conseil municipal décide :

- autorise le renouvellement de l'adhésion de la commune de Merville au groupement de commandes dont la Communauté de Communes Flandre Lys assurera le rôle de coordonnateur ;
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autoriser la signature par le Maire de cette convention annexée à la délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (1 absent).

12. PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LES TERRAINS DE LA TRANCHE 5 NEXITY JARDINS DE FLANDRE. COMPLÉTUDE AVEC L'AVIS DES DOMAINES.

Après débats, les membres du conseil municipal décident de :

- confirmer la précédente délibération sollicitant Monsieur le Préfet du Nord pour l'ouverture de l'enquête publique et de l'enquête parcellaire pour les terrains de la Tranche 5 Nexity des Jardins de Flandre.
- préciser qu'en complément, elle vise l'avis des Domaines afin d'acter la complétude du dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (4 abstentions).

13. CONCESSION QUARTIER LA BATELLERIE. COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ AU CONCÉDANT. PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

L'assemblée délibérante approuve le Compte-Rendu d'Activité au Concédant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

14. LOGEMENT 9 RUE DE LA BLANCHISSERIE. CESSION COMMUNALE.

Le conseil municipal décide d'autoriser la vente de ce bien au prix de 145 000 € à Monsieur et Madame HEQUET Geoffrey et Mathilde.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (1 abstention).

15. TERRAIN À L'ANGLE DE LA RUE ROGER SALENGRO ET DE LA ROUTE D'ESTAIRES. ACQUISITION COMMUNALE.

L'assemblée autorise l'acquisition de la parcelle au prix de 15 € / m² auprès de Monsieur et Madame David et Céline FELICI, frais de géomètre et de notaire compris.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

16. PARCELLE DE TERRAIN 60 RUE BOURNOVILLE. RÉTROCESSION DES ESPACES VERTS À LA COMMUNE PAR LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES CITÉS JARDINS.

L'assemblée accepte la rétrocession par la Société Régionale des Cités Jardins (SRCJ) à la Commune de Merville à l'euro symbolique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

17. MÉDIATHEQUE ROBERT HOSSEIN. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

L'assemblée décide d'entériner le projet de modification du règlement intérieur dont un exemplaire est joint à la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

18. MULTI ACCUEIL LES CHATONS. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

L'assemblée décide d'entériner le projet de modification du règlement intérieur. Le projet d'établissement sera parallèlement mis à jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

19. JEUX CONCOURS ORGANISÉS PAR LA VILLE DE MERVILLE. VALIDATION DU PRINCIPE D'ORGANISATION ET D'UN RÈGLEMENT TYPE – APPROBATION.

L'assemblée décide d'approuver le principe d'organisation et le règlement type de ces jeux concours, tel qu'il est joint à la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20. PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS POUR L'ANNÉE 2021.

Le conseil municipal fixe le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} décembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (4 abstentions).

21. PERSONNEL COMMUNAL. OUVERTURE DE 4 PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC).

Les membres du conseil municipal valident l'ouverture de quatre nouveaux contrats, à raison de 20 h par semaine, pour une durée de 9 mois renouvelable dans la limite de 24 mois, qui seront affectés aux services suivants :

- 2 au service de la police municipale, à raison de 20 h par semaine ;
- 1 au service numérique, à raison de 20 h par semaine ;
- 1 au service communication, à raison de 20 h par semaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22. SIDEN-SIAN. DEMANDE D'ADHÉSION DE COMMUNES.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les nouvelles adhésions au Siden-Sian.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

23. SIDEN/SIAN. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT. PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Les élus ont pris acte du rapport établi pour l'année 2019 retraçant l'activité du Siden-Sian.

24. SMICTOM DES FLANDRES. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019. PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Les élus ont pris acte du rapport établi pour l'année 2019 retraçant l'activité du SMICTOM.

25. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019. PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Les élus ont pris acte du rapport établi pour l'année 2019 retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal d'Énergies des Communes de Flandre.

26. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DÉTECTION D'ANOMALIES SUR LES POINTS DE COMPTAGE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC ÉNEDIS.

Le conseil municipal a approuvé la convention de détection d'anomalies sur les points de comptage de l'éclairage public, entre la ville de Merville et Énedis et en autorise la signature par le Maire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

27. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire au titre des délégations reçues du Conseil Municipal relatif à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont une liste a été jointe à la convocation.

28. INFORMATIONS DU MAIRE.

Les élus sont informés :

1/ Délibérations CCFL : Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de la liste des délibérations prises par le conseil de la Communauté de Communes Flandre Lys du 15 octobre 2020, qui leur ont été transmises à l'appui de la convocation.

2/ Arrêté du Maire refusant le transfert des pouvoirs de police administrative spéciale.

3/ Arrêtés permanents relatifs à :

- Réglementation des emplacements réservés au stationnement des véhicules transportant des personnes handicapées sur la commune ;
- Création d'une zone de stationnement à savoir suppression des deux places de stationnement réservées aux agents de la police municipale situées sur le côté du bâtiment cottage Adhémar Duhamel, et remplacement de ces 2 emplacements pour les personnes se rendant à la police municipale.

4/ Point sur les demandes de Subventions :

- * Versements des subventions suivantes :
 - solde de 5 042 € dans le cadre de la rénovation des locaux à destination de la Police Municipale, au titre de la DETR, programmation 2017 ;
 - solde de 503,14 € de la réserve parlementaire, pour la réalisation de travaux d'accessibilité ;
 - solde de 1 660,50 € du FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), pour l'acquisition d'un tricycle électrique.

29. REMERCIEMENTS.

Sont portées à la connaissance des élus, les missives de remerciements de :

- Pour les subventions attribuées :
 - Le Cercle Généalogique de la Vallée de la Lys ;
 - L'association des préretraités, retraités et pensionnés CFTC d'Armentières et environs ;
 - Les P'tit Caous d'Hugo ;
 - Le Comité d'Animation et d'Ouverture de la Maison de Retraite de Merville ;
 - L'APEL de l'école Notre-Dame ;
 - L'association Panzon Steel Band ;
 - L'association Vivons l'école ;
 - L'association Merville Samaragou ;
 - L'association Au Clocher de Caudescure ;
 - Jeunesses Musicales de France.
- M. & Mme Brysbaert-Réant, pour l'intention apportée lors de leurs noces d'Or ;
- Pour les mises à disposition de locaux à destination :
 - L'Inspection de l'Éducation Nationale ;
 - L'association Colombophile des Internationaux Hazebrouck et environs ;
- L'association Airème pour l'exonération du loyer suite à l'occupation de locaux au Château Arnould ;

- La brigade de Gendarmerie félicite et remercie les services de la Police Municipale concernant les dégradations des véhicules rue du Général de Gaulle, grâce à leurs disponibilités, à l'exploitation de la vidéo protection et leurs connaissances de la population qui a permis d'interpeller l'auteur des faits.

30. QUESTIONS DIVERSES ÉVENTUELLES

Les élus s'interrogent sur le marché de Noël, le réveillon solidaire et le repas des aînés. Les échanges seront repris au procès-verbal.

Vu par nous, Maire de la Commune de Merville pour être affiché 2 décembre 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Merville, le 2 décembre 2020

**Le Maire,
Joël DUYCK**

The image shows a blue circular official seal of the Mairie de Merville. The seal features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text "MAIRIE DE MERVILLE" and the number "59660". A large, stylized black ink signature is written over the seal.

